

----- Message transféré -----

**Sujet** :[INTERNET] Projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Sarthe.

**Date** :Mon, 8 Apr 2024 23:48:14 +0200

**De** :Lucile

**Pour** :pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Madame, Monsieur,

À l'heure où la biodiversité doit être une ressource strictement protégée je ne comprends pas que des questions se posent encore sur la nécessité ou non de détruire volontairement une espèce pour des intérêts purement lucratifs.

Les blaireaux ont toute leur place au sein de la chaîne alimentaire et doivent être préservés. Leurs habitats étant déjà menacés leur population subit déjà une diminution.

Il convient de laisser la nature être et non de vouloir tout contrôler alors que l'on connaît les conséquences désastreuses de ce type de décision.

À l'heure où la peine capitale à été abolie en France, qui serions nous pour condamner à mort des êtres innocents. La vie d'un mammifère quelqu'il soit mérite d'être considérée.

Je suis donc contre la chasse et la vénerie sur les blaireaux.

Cordialement  
Lucile Angier.